CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E121686** **VALABLE JUSQU'AU** **12/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/2011

Raison sociale : ENTREPRISE SEBASTIEN GRENTE

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

RUE D'ORLEANS
ZI
51120 SEZANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC reims

Siret : 534 013 834 00021

Téléphone : 03 26 80 63 31 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4408747

Responsabilité légale :
GRENTE SEBASTIEN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AN669176

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AN669176

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : s.grente@outlook.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 296 692 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	11/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 11:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.